



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 29 mars 2023 à 9 h 32 à laquelle sont présents madame la mairesse France Bélisle, messieurs les conseillers Daniel Champagne, président, Gilles Chagnon, Marc Bureau et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Martin Bisson, Frédérique Délisle et Daniel Feeny, attachés politiques, M<sup>e</sup> Véronique Denis, greffière, ainsi que Steven Boivin, conseiller, district d'Aylmer, Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines, et Marie-Hélène Rivard, directrice par intérim, Communications.

CE-2023-253

**IDENTIFICATION DES EXPLOITANTS DE CUISINE DE RUE RETENUS À LA SUITE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a adopté le Règlement numéro 875-2021 visant une occupation du domaine public par des camions-cuisine afin de permettre la cuisine de rue sur le territoire de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** par ce règlement, un appel de propositions a été lancé le 10 mars 2023, pour trouver les exploitants et exploitantes de camions-cuisine ayant le droit d'offrir leurs produits alimentaires sur le territoire de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre propositions ont été reçues dans le cadre de cet appel de propositions et que les quatre ont été qualifiées par le comité de sélection interservices;

**CONSIDÉRANT QUE** seules les candidatures retenues à la suite de l'évaluation peuvent déposer une demande d'autorisation pour exploiter un camion-cuisine, selon les dispositions applicables au règlement et à la réception des documents requis;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une troisième année de mise en place de la cuisine de rue à Gatineau; interrompue en raison de la COVID-19 :

**PROPOSÉ PAR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Service de l'urbanisme et du développement durable à délivrer une autorisation aux candidatures suivantes :

- Le BBQ Shop;
- Les Brulés;
- Chez Wally's;
- Juliano's Gelateria Ltd.

Adoptée

CE-2023-254

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - CENTRE ROBERT-GUERTIN (12, RUE ALLARD) - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement dans le stationnement du Centre Robert-Guertin situé au 12, rue Allard, dossier RS-23-021, comme illustré au plan numéro CRO-23-035 du 8 février 2023, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Centre Robert-Guertin	13 cases situées à l'est du passage pour se rendre à l'école secondaire de l'Île	8 h - 9 h et 14 h30 - 15 h 30 du lundi au vendredi de septembre à juin excepté berline scolaire

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément au plan numéro CRO-23-035 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2023-255

**AUTORISER UNE DÉROGATION SUR LE BRUIT - RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - LOT 5 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-875 du 9 novembre 2022, octroyait un contrat à la firme 3990591 Canada inc. (Beaudoin Canada), 101-95, boulevard de la Technologie, Gatineau, Québec, J8Z 3G4, pour les travaux du lot 5 du programme de réfection de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** d'éventuels travaux pourraient devoir, après approbation de l'équipe de projet, être exécutés en dehors des heures régulières de travail :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise, à titre de provision, une dérogation au Règlement numéro 44-1-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser la firme 3990591 Canada inc. (Beaudoin Canada) à réaliser certains travaux en dehors des heures permises, entre mars 2023 et juin 2025 dans le cadre du lot 5 du programme de réfection de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau situé au 858, rue Notre-Dame.

Adoptée

CE-2023-256

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES - PROJET D'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE - KENT - LAVAL - AUBRY - VICTORIA - 36, RUE LAVAL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-787 du 7 octobre 2015, accordait un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c. pour des services d'ingénieurs-conseils pour la planification et la surveillance de chantier du projet de réaménagement du secteur des rues Laval, Kent, Aubry et Victoria;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet incluait l'enfouissement des services publics aériens;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ce projet d'enfouissement des infrastructures électriques au centre-ville de Gatineau (secteur Laval, Kent, Aubry et Victoria) et en accord avec une entente prise avec Hydro-Québec, la Ville de Gatineau a la responsabilité d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation du projet, dont l'acquisition de servitudes d'utilités publiques sur plusieurs propriétés privées, notamment sur une partie du lot 1 620 657, d'une superficie de 43,1 m<sup>2</sup>, propriété de 9766049 Canada inc., étant située au 36, rue Laval;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux étant complétés et l'emprise réelle de la servitude étant maintenant connue, il y a lieu de procéder à la publication de la servitude au registre foncier et d'effectuer le paiement final au propriétaire :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 1 620 657, d'une superficie de 43,1 m<sup>2</sup>, au montant de 30 170 \$ plus les taxes applicables, comme démontré au plan préparé par Doris Lapointe, arpenteur-géomètre, le 26 août 2021, sous le numéro 1991 de ses minutes, et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées à l'entente de servitude négociée et dûment signée par 9766049 Canada inc., le 28 janvier 2019;
- autorise le trésorier à puiser les sommes requises à même le poste budgétaire 06-30775-002 et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires et à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- autorise le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de servitude, si requis, aux termes et conditions énoncés dans l'entente de servitude faisant l'objet de la présente.

La mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisées à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2023.

Adoptée

**CE-2023-257**

Abrogée par la résolution  
numéro CE-2024-246 du  
2024-04-24

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES - PROJET D'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE KENT-LAVAL-AUBRY-VICTORIA - 89, RUE VAUDREUIL ET 91, RUE LAVAL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-787 du 7 octobre 2015, accordait un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c. pour des services d'ingénieurs-conseils pour la planification et la surveillance de chantier du projet de réaménagement du secteur des rues Laval, Kent, Aubry et Victoria;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet incluait l'enfouissement des services publics aériens;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ce projet d'enfouissement des infrastructures électriques au centre-ville de Gatineau (secteur Laval, Kent, Aubry et Victoria) et en accord avec une entente prise avec Hydro-Québec, la Ville de Gatineau a la responsabilité d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation du projet, dont l'acquisition de servitudes d'utilités publiques sur plusieurs propriétés privées, notamment sur une partie du lot 1 622 324, d'une superficie de 65,4 m<sup>2</sup>, propriété du Syndicat de Copropriété des Terrasses Laval;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux étant complétés et l'emprise réelle de la servitude étant maintenant connue, il y a lieu de finaliser l'entente permettant la publication de la servitude au registre foncier et d'effectuer le paiement final au propriétaire :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité:

- autorise l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 1 622 324, d'une superficie de 65,4 m<sup>2</sup>, au montant de 31 000 \$ plus les taxes applicables, tel que démontré au plan préparé par Doris Lapointe, arpenteur-géomètre, le 6 mars 2019, sous le numéro 1628 de ses minutes, et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées à l'entente de servitude négociée et dûment signée par le représentant dûment autorisé par le Syndicat de Copropriété des Terrasses Laval, le 18 avril 2019;
- autorise le trésorier à puiser les sommes requises à même le poste budgétaire 06-30775-002 et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires à la transaction et à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- autorise le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de servitude, si requis, aux termes et conditions énoncés dans l'entente de servitude faisant l'objet de la présente.

La mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisées à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2023.

Adoptée

**CE-2023-258**

### **BAIL - LES ENTREPRISES MARC DUBÉ INC. - AMÉNAGEMENT D'UNE PLACE PUBLIQUE AU 173, RUE WELLINGTON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du budget pour l'année 2022, le conseil municipal avait autorisé par la résolution numéro CM-2022-90 le financement de projets d'aménagements transitoires qui étaient proposés dans le plan de relance du centre-ville, dont l'aménagement d'une place publique temporaire (place Laval);

**CONSIDÉRANT QU'**en 2022, le centre de services de Hull avait mandaté le Service des biens immobiliers à négocier un bail, afin d'aménager une place publique temporaire (place Laval) sur un terrain de stationnement situé au 173, rue Wellington;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement de la « place Laval » avait pour objectif de créer un lieu de socialisation et de rencontres pour les résidents et les visiteurs, mais également pour tenir des activités d'animation et d'événements de moyenne envergure;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services de Hull a de nouveau mandaté le Service des biens immobiliers afin de négocier, pour l'année 2023, un bail de location sur le même terrain qu'en 2022, afin de permettre une 2<sup>e</sup> édition de la « place Laval »;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de discussions et de négociations avec le propriétaire, le Service des biens immobiliers et les Entreprises Marc Dubé inc. en sont venus à une entente;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les services municipaux concernés ont été consultés au cours du processus et sont en faveur de cet emplacement et de cette convention de bail :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité:

- autorise le bail entre Les Entreprises Marc Dubé inc. et la Ville de Gatineau afin d'y aménager une place publique temporaire sur un terrain de stationnement situé au 173, rue Wellington et dont les principales conditions sont les suivantes :
  - une location d'une superficie d'environ 810 m<sup>2</sup>, correspondant approximativement à 45 cases de stationnement et des allées de circulation, pour une période de cinq mois sans option de renouvellement;
  - un loyer de base mensuel de 22 800,00 \$ (28,15 \$/m<sup>2</sup>) avant taxes, par mois;
  - l'occupation de l'espace se fera du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 septembre 2023 inclusivement. Avant l'expiration de ce délai, la Ville devra avoir remis le terrain dans l'état où elle l'avait trouvé;
  - la Ville devra assurer la sécurité, l'entretien, la propreté et la salubrité des lieux ainsi que délimiter les lieux loués du reste du terrain à l'aide d'objet ou d'aménagement temporaire;
- autorise le trésorier à puiser à même le poste budgétaire 02-62355-511 un montant de 114 000,00 \$ plus les taxes si applicables, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- autorise le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion de l'entente de location en s'assurant du respect des termes et conditions du bail.

La mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisées à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2023.

Adoptée

CE-2023-259

### **SOUSSION 2022 SP 462 - ACQUISITION DE NIVELEUSES ET CHARGEURS USAGÉS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Toromont Cat, une division de Toromont Industrie Ltée, 5001, autoroute Transcanadienne, Pointe-Claire, Québec, H9R 1B8, pour l'acquisition de niveleuses et chargeurs usagés pour un montant total de 2 588 493,11 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission reçue le 19 janvier 2023, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11-23002-201-39650	157 838,23 \$	OT-04-001 - Programme de remplacement de véhicules et de machinerie - Niveleuse - 420V164
18-23003-009-39651	180 000,00 \$	OT-04-001 - Programme de remplacement de véhicules et de machinerie - Niveleuse - 420V164
18-23003-010-39652	180 000,00 \$	OT-04-001 - Programme de remplacement de véhicules et de machinerie - Niveleuse - 420V166
18-22019-100-39653	129 756,17 \$	Achat de 9 tracteurs multifonctionnels - Niveleuse - 420V166
11-23002-200-39654	135 548,33 \$	OT-04-001 - Programme de remplacement de véhicules et de machinerie - Niveleuse - 420V168
18-23003-008-39655	180 000,00 \$	OT-04-001 - Programme de remplacement de véhicules et de machinerie - Niveleuse - 420V168
18-22019-101-39656	31 171,86 \$	Achat de 9 tracteurs multifonctionnels - Chargeur sur roues - 410V140
11-23002-203-39657	26 260,06 \$	OT-04-001 - Programme de remplacement de véhicules et de machinerie - Chargeur sur roues - 410V146
18-23003-013-39658	180 000,00 \$	OT-04-001 - Programme de remplacement de véhicules et de machinerie - Chargeur sur roues - 410V146
18-22019-104-39659	13 856,73 \$	Achat de 9 tracteurs multifonctionnels - Chargeur sur roues - 410V146
11-23002-202-39660	36 723,60 \$	OT-04-001 - Programme de remplacement de véhicules et de machinerie - Chargeur Caterpillar - 410V147
18-23003-011-39661	180 000,00 \$	OT-04-001 - Programme de remplacement de véhicules et de machinerie - Chargeur Caterpillar - 410V147
18-23003-014-39662	180 000,00 \$	OT-04-001 - Programme de remplacement de véhicules et de machinerie - Chargeur sur roues - 410V165
18-22019-102-39663	33 750,35 \$	Achat de 9 tracteurs multifonctionnels - Chargeur sur roues - 410V165
18-23003-015-39664	180 000,00 \$	OT-04-001 - Programme de remplacement de véhicules et de machinerie - Chargeur sur roues - 410V181
18-22019-103-39665	35 827,00 \$	Achat de 9 tracteurs multifonctionnels - Chargeur sur roues - 410V181
18-23003-012-39666	180 000,00 \$	OT-04-001 - Programme de remplacement de véhicules et de machinerie - Chargeur sur roues - 410V140
06-30914-014-39667	322 906,89 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Niveleuse - 420V161
04-13493	112 567,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	112 286,26 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2023.

Adoptée

CE-2023-260

**DÉNOMINATION TOPONYMIQUE - CHANGEMENT ET OFFICIALISATION DE NOMS DE PARCS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté le règlement numéro 657-2010, le 30 mars 2010 (CM-2010-291) pour établir la liste officielle des noms de parcs et places situés sur le territoire de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2020, les nouveaux parcs n'ont pas été désignés systématiquement et qu'il est d'intérêt de désigner et d'officialiser tous les noms de parcs et de lieux sur le territoire de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de toponymie, dans le cadre de son mandat, reçoit et analyse les demandes de changements de noms pour les parcs, rues et autres lieux publics de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire souligner par une nomination commémorative ou honorifique ses lieux publics, par des événements ou des personnes qui ont marqué l'histoire de la Ville ou ont contribué à son développement et son épanouissement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de toponymie du Québec a donné un avis technique favorable pour les noms apparaissant ci-dessous;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés ainsi que le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau jugent approprié d'officialiser la désignation des parcs et lieux apparaissant ci-dessous :

NOMS OFFICIELS		SECTEURS
SPÉCIFIQUE	GÉNÉRIQUE	
Gabrielle-Déziel-Hupé	Place	Gatineau
des Demoiselles-Desjardins	Place	Gatineau
Marie-Thérèse-Archambault	Place	Gatineau
Lizette-Gervais	Place	Gatineau

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de toponymie a analysé les suggestions et a recommandé les changements de noms suivants lors de la séance du comité, le 4 juillet 2022 :

NOMS OFFICIELS			SECTEURS
SPÉCIFIQUE	GÉNÉRIQUE	ANCIEN NOM	
Alain-Labonté	Parc	Parc du Vieux-Verger	Aylmer
Micheline-Lemieux	Parc	Parc Frank-Robinson	Aylmer

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve :

- le nom des places créées depuis 2020 apparaissant ci-dessous :

NOMS OFFICIELS		SECTEURS
SPÉCIFIQUE	GÉNÉRIQUE	
Gabrielle-Déziel-Hupé	Place	Gatineau
des Demoiselles-Desjardins	Place	Gatineau
Marie-Thérèse-Archambault	Place	Gatineau
Lizette-Gervais	Place	Gatineau

- le changement du nom des parcs suivants, avec une mise en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2023 :

NOMS OFFICIELS			SECTEURS
SPÉCIFIQUE	GÉNÉRIQUE	ANCIEN NOM	
Alain-Labonté	Parc	Parc du Vieux-Verger	Aylmer
Micheline-Lemieux	Parc	Parc Frank-Robinson	Aylmer

- Le parc du Vieux-Verger soit renommé parc Alain-Labonté;
- Le parc Frank-Robinson soit renommé parc Micheline-Lemieux.

Les fonds requis pour la production des enseignes respectant les normes municipales seront pris à même le budget des services concernés.

Adoptée

CE-2023-261

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-08 POUR UN MONTANT TOTAL DE 339 526,28 \$ POUR LA PÉRIODE DU 2 AU 8 MARS 2023**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-08 d'un montant de 339 526,28 \$ pour la période du 2 au 8 mars 2023.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2023.

Adoptée

CE-2023-262

**ACQUISITION PAR LA VILLE - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR SE DÉCLARER PROPRIÉTAIRE D'UNE VOIE DE CIRCULATION PUBLIQUE - LOTS 4 044 900 ET 4 044 901 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON**

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin Cook a été construit et aménagé il y a plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant l'index aux immeubles du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau, il appert que le transfert de titres de deux surlargeurs du chemin Cook, soit les lots numéros 4 044 900 et 4 044 901 du cadastre du Québec, n'a pas été effectué et que ces lots appartiennent toujours à un particulier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à une municipalité locale de devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans, lorsque les formalités prescrites par la loi ont été accomplies, lesquelles sont :

- la municipalité adopte une résolution identifiant la voie concernée, soit par sa désignation cadastrale lorsque son assiette correspond à celle d'un ou de plusieurs lots entiers du cadastre en vigueur, soit, dans le cas contraire, par une description technique préparée par un arpenteur-géomètre;
- le cas échéant, une copie de la description technique, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;
- la municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :
  - le texte intégral de cet article;
  - une description sommaire de la voie concernée;
  - une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> ont été accomplies;
- aucune taxe foncière n'a été prélevée par la municipalité au cours des 10 dernières années;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau juge d'intérêt public de se prévaloir de cette procédure pour obtenir un titre de propriété valable sur ces surlargeurs du chemin Cook :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète que la Ville de Gatineau entend se prévaloir de la procédure édictée à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant l'obtention du titre de propriété des lots 4 044 900 et 4 044 901 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau et, à cet effet, reconnaît la désignation cadastrale identifiant les surlargeurs concernées.

Il est de plus résolu que ce comité mandate le Service du greffe à donner suite à la présente et autorise la greffière ou la greffière adjointe ou en son absence l'assistante-greffière à signer la déclaration devant être publiée au bureau de la publicité des droits.

Adoptée

CE-2023-263

**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME NATHALIE JOANNETTE À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE CHEF D'UNITÉ - GREFFE AU SERVICE DU GREFFE JUSQU'AU 31 MAI 2023**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense de 18 698 \$ accordée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de chef d'unité - Greffe au Service du greffe jusqu'au 31 mai 2023 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Nathalie Joannette à un surcroît de travail à titre de chef d'unité - Greffe au Service du greffe jusqu'au 31 mai 2023.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2023.

Adoptée

CE-2023-264

**PROLONGATION D'UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE RESPONSABLE ADMINISTRATION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POUR UNE PÉRIODE DE 10 MOIS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense de 81 510,25 \$ accordée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de responsable administration, du Service des travaux publics pour une période de 10 mois :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de ce surcroît de travail temporaire à titre de responsable administration, du Service des travaux publics pour une période de 10 mois.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2023.

Adoptée

CE-2023-265

**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME JOSÉE BAULNE À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE CONSEILLÈRE JUNIOR EN RESSOURCES HUMAINES - SECTION DOTATION ET RECRUTEMENT DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2023**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense de 57 290 \$ accordée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de conseillère junior en ressources humaines – Dotation et recrutement pour le Service des ressources humaines jusqu'au 31 décembre 2023 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Josée Baulne à un surcroît de travail à titre de conseillère junior en ressources humaines - Section dotation et recrutement du Service des ressources humaines jusqu'au 31 décembre 2023.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2023.

Adoptée

---

**DANIEL CHAMPAGNE**  
Président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> VÉRONIQUE DENIS**  
Greffière  
Comité exécutif